

COMMISSION ACADEMIQUE DE L'EMPLOI DE RENNES

POUR AFFICHAGE

MUTATIONS A L'INTERIEUR DE L'ACADEMIE DE RENNES

POUR IMPERATIFS FAMILIAUX ET/OU MEDICAUX (professeurs titulaires d'un Contrat Définitif)

Vous devrez fournir tous les justificatifs utiles à cette demande de mutation en fonction de votre situation, cf Modalités de l'Accord National sur l'Emploi, «MUTATIONS POUR IMPERATIFS FAMILIAUX» (texte disponible dans l'établissement).

Exemples de justificatifs :

- copie livret de famille
- attestation employeur conjoint
- attestation PACS
- en cas d'impératifs médicaux, fournir obligatoirement un certificat médical d'un médecin agréé.

Quelques dates :

- du lundi 19 février au jeudi 15 mars : date limite pour saisir l'Entrée dans le Mouvement sur l'application : <http://entreemouvement2d.enseignement-catholique.bzh>

Et pour les enseignants qui demandent à être classés en priorité « B1 », envoi des pièces justificatives à la DDEC du département d'origine pour le mercredi 21 mars dernier délai.

- jeudi 5 avril : réunion de la Commission de l'Emploi pour l'étude des dossiers des demandes des enseignants qui sollicitent un classement prioritaire « B1 » (cf Accords sur l'Emploi).

Aucune réclamation pour obtenir la priorité B1 ne sera acceptée après le 13 avril 2018